

Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 11 mai 2017
Nombre de membres 45
Présents : 32 – Pouvoirs 9
Votants : 41

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 19/05/2017
et publication du 23/05/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai à 18h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (32) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHÉREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Gwénaél de SAGAZAN, Dominique DUCHÈNE, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Dominique LENOIR, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (9) :

Georges BITOT à Laurent HUBERT, Gérard BLANCHET à Pierre BIHOREAU, Xavier GAYAT à Jean-François COINTRE, Nadine GRELET-CERTENAIS à Guy-Michel CHAUEAU, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Christian JARIES à Ghislaine SOYER, Daniel LEGEAY à Gérard CROISEAU, Christophe LIBERT à Jean-Claude BOIZIAU, Denis TURIN à Dominique DUCHÈNE.

D04-18-05-2017 Mécénat participatif

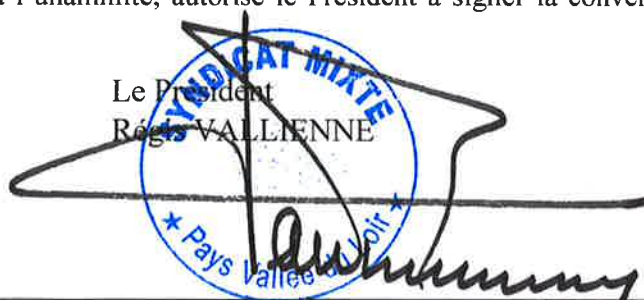
Le décret n° 2015-1670 – portant sur les dispositions relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics – a ouvert l'accès au financement participatif pour ces derniers. Le Pays a été démarché par une plateforme spécialisée dans les projets culturels, Commeon, qui se développe dans les Pays de la Loire et a engagé un partenariat avec l'association Pôle Mécénat Pays de la Loire. Une campagne de mécénat est un moyen de chercher de nouveaux financements mais aussi une campagne de communication. Suite aux discussions engagées avec Commeon, deux projets pourraient faire l'objet de campagne de mécénat participatif : Festiloir et le CIAP.

Monsieur le Président présente la convention proposée par Commeon et sollicite du comité syndical l'autorisation de la signer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec Commeon.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE DU PAYS VALLÉE DU LOIR' around the perimeter and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom. There is also a small star symbol.